

UNSA
info

thales.dms@unsa-industrie.org
<http://unsa-tdms.fr>



Syndicalisme de terrain, ensemble pour la défense des Ouvriers, Employés, Techniciens, Agents de maîtrise, Ingénieurs et Cadres.

TDMS Brest, 03 octobre 2019



L'UNSA, droit dans ses bottes

■ Votre vote aux élections professionnelles représente votre choix pour la défense de vos intérêts et de vos droits en tant que salarié Thales

L'accord dit de transition en vigueur du 1^{er} janvier 2018 au 30 avril 2019 n'a pas pu être reconduit puisque dans sa forme juridique, cela était impossible. Mais les Organisations Syndicales Représentatives DMS ont signé un autre accord intitulé « Organisation des négociations au sein de la société DMS France SAS liées au projet de simplification des structures juridiques du Groupe Thales » en juillet. Cet accord, dont la date de validité a été fixée au 1^{er} mai, donne du crédit aux manœuvres latentes de la Direction et à des mises en scène façon théâtre de l'absurde. Les premiers impactés sont quand même les principaux intéressés, vous tous salariés, car de tels accords laissent perdurer des différences de traitement qui vous divisent contrairement à l'état d'esprit d'une fusion.

En accordant leur signature à un budget d'ASC bien en deçà de ce qui se pratiquait dans la société absorbante exTSA, les Organisations Syndicales Représentatives DMS lèsent tout simplement 2/3 de la population de DMS ! Le bureau du CSE Brest annonce arbitrairement 20% de baisse des aides octroyées sur les Activités du CSE sans avoir transmis ni bilan exTUS ni bilan exTSA, sans non plus afficher clairement la répartition du budget 2019. Le solde restant du CE exTSA constitué par la contribution salariale de chaque exTSA est noyée dans le nouveau CSE, alors qu'il aurait pu être redistribué aux salariés exTSA à l'arrêté des comptes.

Alors pourquoi d'autres syndicats se cachent derrière des pseudos arguments pour s'auto féliciter de négociations qui n'en sont pas et qui ne vont pas dans le sens des salariés ? Pour quelles contreparties ?

■ La déception des salariés ne doit pas occulter la volonté de changement

Suite aux nombreuses interpellations que vous faites à l'équipe UNSA, rappelons le contexte.

L'alliance CFDT / CFE-CGC / SUPPer s'est organisée pour être majoritaire (en local Brest comme en central DMS) et a distribué (ou s'est attribuée) les rôles sans respecter les urnes et donc les attentes des salariés. Avez-vous décelé une logique d'idées dans ce rapprochement ? Nous non plus...

Dans un 1^{er} temps, l'UNSA a accepté de façon enthousiaste le poste de trésorier forte de son expérience précédente à cette même mission et au nouveau challenge qui s'annonçait.

Très vite, ce fut la désillusion face au mode de fonctionnement du Secrétaire tant au niveau du bureau du CSE côté ASC que dans le respect de la législation pour les réunions plénières des CSE. Le Trésorier UNSA a compris qu'aucune place ne serait accordée au programme UNSA et que tout son travail fourni ne lui était déjà pas reconnu. Toute l'équipe UNSA a soutenu le Trésorier dans sa décision de quitter la fonction dans ces conditions.

Alors, OUI, chaque salarié se doit de continuer à s'intéresser aux règles qui le régissent et à l'évolution de son environnement de travail. OUI, chaque salarié doit exprimer ses choix dans les urnes, seule alternative pour ne pas laisser libre champ aux manœuvres et autres manipulations qui dispersent sur les hommes et les femmes de l'entreprise une savante poudre aux yeux.

13^{ième} mois des salariés niveau V exTUS



Suite à l'action de l'UNSA, l'avocat commence à rassembler les dossiers pour faire un seul dépôt de recours afin de régulariser la situation d'absence d'existence de la prime de 13^{ième} mois et le rattrapage depuis 2016. Si vous êtes salarié niveau V exTUS, nous vous recevrons individuellement : merci de bien vouloir prendre rdv au 06.71.07.54.50 avant le 18 octobre.